

BALADES CULTURELLES dans la mémoire locale

6^{ème}
saison

Samedi 23 mars à 9h30 - N°46

Le service de l'eau domestique à Gençay

Le puits de la place, le puits de la Rue du Commerce et la fontaine du Vieux Château, ont longtemps été les seuls points publics d'approvisionnement en eau potable du bourg de Gençay; d'autres puits, d'usage communautaire ou privé, complétaient bien sûr ce dispositif (Rue de la Sallée, Quartier de l'Eglise, Rue de l'Aumônerie, etc...).

L'usine hydro-électrique du Grand-Moulin

A la fin du 19^{ème} Siècle, et parmi d'autres projets d'aménagements d'envergure (construction des halles de 1869 à 1871, développement de l'enseignement primaire obligatoire, installation du tramway départemental) le Conseil Municipal se penche sur la question de l'accès des habitants à l'eau; la Commune ne possède pas de terrain en bordure des deux rivières, et cette situation pose des problèmes aux gens, pour le remplissage des tonnes d'arrosage ou le lavage du linge. La grande sécheresse de 1893 laisse également des traces dans le registre des délibérations, puisque, par la suite du manque d'eau, les pompes publiques connaissent des difficultés.

Le 17 Mai 1896, Mr Désiré SIRE est élu maire, avec comme adjoint Albert MARTINI; une commission est aussitôt nommée (juin) pour faire rapidement les études nécessaires à l'installation d'une distribution d'eau à Gençay, question depuis longtemps à

l'ordre du jour, et service réclamé par la population; on trouve dans cette commission MM CAILLAUD, GRASDEPOT, et IMBERT.

Dès cette époque, on note donc la présence au sein du Conseil Municipal de deux personnalités qui s'y opposeront pendant une vingtaine d'années: Albert MARTINI, propriétaire de l'Hôtel de la Patte d'Oie, et Paul CAILLAUD; ils auront alternativement la charge de la "patate chaude" du dossier de l'eau et de l'usine électrique.

Paul CAILLAUD est d'ailleurs élu maire le 29 Juin 1897 (adjoint Théodore GRASDEPOT), et, au sein du Conseil Municipal, la nouvelle commission des eaux est composée de MM CIROTTEAU et MARTINI. Le premier obstacle de taille rencontré par la commission est le refus de vente à l'amiable à la commune, et ce malgré la nomination d'un expert, de l'usine du Grand moulin (ancien moulin banal du Seigneur de Gençay), par la famille AVRAIN, propriétaire de Galmoisin, et résidant à Niort.

Le Conseil demande à l'administration supérieure de pouvoir acquérir cet immeuble par voie d'expropriation (21 mars 1898).

Le 16 Avril de cette même année, MM SIRE, MARTINI et IMBERT démissionnent du Conseil; une nouvelle commission des eaux est alors formée.

A la fin de l'année, le Maire soumet au Conseil le projet établi par l'Agent voyer cantonal, pour un

coût global de 100 600F.; dans la foulée, le Conseil vote une imposition extraordinaire de 75 centimes pendant 30 ans; et à la suite des résultats de l'enquête d'utilité publique (juin 1899), le Conseil décide un emprunt de 100 600 francs remboursable en 30 ans pour "exécuter ce travail d'installation exigé par le progrès et indispensable pour une bonne hygiène publique"; pour compléter le dispositif financier, on augmente les tarifs des droits à percevoir sur les voitures et les marchandises les jours de foires.

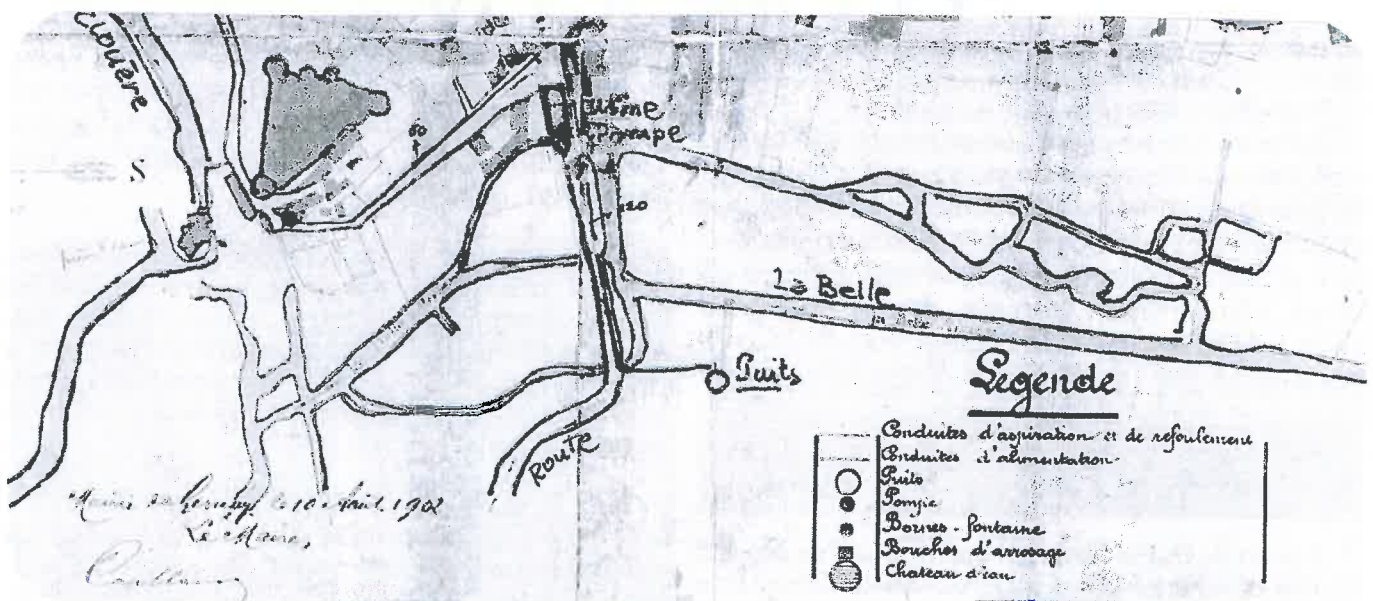
Le 14 février 1900, Paul CAILLAUD est réélu maire (adjoint Constant BERTRAND); Mr MARTINI est à nouveau dans le Conseil, et les escarmouches reprennent, à propos des travaux projetés, du lavoir de la Liardière, etc...

Ce n'est finalement qu'en février de l'année suivante (1901) que la Commune finit par s'entendre avec Mme AVRAIN, et le Grand Moulin est acquis pour la somme de 20 000F. "pour servir de force motrice destinée à la production et à la distribution de la lumière électrique" (à cette époque, l'éclairage public est assuré par des réverbères fonctionnant au pétrole).

C'est finalement la maison AMELIN et RENAUD qui est choisie pour les travaux (février 1902). Il semble que la réception du chantier ait été faite au début de l'année 1903, époque à laquelle la Commune passe un marché avec deux entreprises de Poitiers pour l'installation des concessions d'eau et d'électricité (l'ancien matériel d'éclairage au pétrole est vendu à la commune d'Availles-Limouzine).

On conserve dans les archives le plan, tracé à la main, et signé du maire CAILLAUD, daté du 10 Août 1902, du dispositif d'adduction d'eau de la ville de Gençay; y sont mentionnés : le puits (Jardins de la Folie), l'usine du Grand Moulin et la pompe, les conduites d'alimentation, les bornes-fontaines (au nombre de 13), les bouches d'arrosage (6), et le château d'eau sur le champ de foires.

Cependant, le dispositif fonctionne imparfaitement, surtout en ce qui concerne la production d'électricité; à la fin de l'année 2003 (octobre et novembre) les délibérations font état de plaintes du Conseil Municipal contre l'entreprise AMELIN et RENAUD qui n'a pas respecté les termes de son traité. Pour la grande foire de novembre, on est obligé de louer une locomobile à Mr LEBON pour fournir



On voit aussi que peu à peu le projet est dominé (et miné) par la question de la production d'électricité, qui ne fonctionnera d'ailleurs jamais correctement; l'alimentation en eau en revanche, posera apparemment moins de problèmes, même si évidemment les deux dossiers sont liés.

Le grand projet peut alors entrer dans sa phase de réalisation, mais de nouvelles difficultés vont se faire jour concernant le choix de l'entreprise; à cette époque, plusieurs conseillers, notamment Mr MARTINI et CHAUSSEBOURG (qu'on retrouvera associés dans la conduite d'un autre projet important: l'agrandissement de la place et l'installation de la mairie au 1er étage des halles) refusent de signer les PV de délibérations (mai et juin 1901).

l'énergie qui manque, et on propose une réduction des tarifs aux habitants qui n'ont pas reçu le service promis et attendu; on commence à envisager un procès.

En mai 1904, après 4 opérations de 3 tours de scrutin chacune, et après refus du doyen d'âge d'accepter la fonction, c'est finalement Mr MARTINI qui est élu maire de Gençay, avec Mr CHAUSSEBOURG comme adjoint.

Aussitôt, l'entreprise WELLS et CHERON de Poitiers, concurrente malheureuse de AMELIN et RENAUD, est désignée pour faire une expertise minutieuse des travaux exécutés, et le nouveau maire crée un poste d'usiner (concours annoncé "par son de trompe").

Le 21 juin 1905, après plusieurs expertises, la commune admet le principe de poursuites judiciaires contre la maison AMELIN et RENAUD; l'ingénieur de la commune Mr WELLS propose l'installation d'un moteur à gaz pauvre.

Le Conseil Municipal souhaite se débarrasser de la gestion directe du service de l'eau et de l'électricité, et le confier à un concessionnaire; on parle même des *"sanctions ou modifications qu'il y aurait lieu de prendre vis-à-vis de cet établissement"*, mais les démarches n'aboutissent pas.

Enfin, le 23 décembre 1907, on entérine le projet de cession à Mr LESPINIERE; en même temps, les délibérations continuent d'évoquer les plaintes des riverains de l'usine contre certaines nuisances provoquées par son fonctionnement (et qui aboutiront en juin 1908 au déplacement de la vanne qui gêne le voisin Mr JOUINEAU).

On évoque aussi la réouverture de la pompe de la rue du commerce, à condition que toutes sources de pollution (fosses d'aisance, puits perdus...) soient supprimées dans son voisinage.

En janvier, survient un terrible accident : Mr LESPINIERE l'usinier, est tué en tombant dans le mécanisme de la turbine; Mr BARILLET son beau-père, signataire du bail d'exploitation de l'usine, résilie ce bail, et une nouvelle concession est alors signée, le 15 février, entre la commune et MM POUILLOUX et MOREAU; pour une durée de 12 ans (au lieu de 30 précédemment); en mai de cette même année, le Conseil vote des félicitations aux nouveaux concessionnaires pour leur bonne gestion.

Le 18 mars 1910, le Conseil est informé que la maison AMELIN et RENAUD a été condamnée à lui verser une somme de 31 575 F.; elle est condamnée en outre à régler les frais d'expertise, et aux dépens; elle fait appel.

La première guerre mondiale provoquera d'importants bouleversements dans toutes ces préoccupations; cependant la concession de l'usine électrique fut reprise par Mr GUILLARD en 1920; puis par Mr TRAINSON en avril 1923; la Commune adhèrera au Syndicat intercommunal d'électricité le 4 décembre 1925, ayant donc produit l'électricité de manière autonome pendant plus de 20 ans.

Gençay continue de faire gérer son service de distribution d'eau par concession, et c'est Mr TRAINSON qui assure cette régie jusqu'à la fin de son contrat le 12 Avril 1938; le contrat stipule que le concessionnaire doit assurer le dépannage de la turbine, la perception des droits, et verser en outre une caution.

Il est alors procédé à un nouvel appel d'offre, emporté par Emile VALLADE, qui sera plus tard surnommé "Vallade-des-eaux" en raison du grand nombre de familles du même nom sur le bourg de

Gençay (mais Mr TRAINSON conservera le logement quelques temps après la fin de sa mission.)

La période de l'avant-guerre est marquée au sein du Conseil Municipal de Gençay, par la présence d'une opposition minoritaire "de gauche", proche du Front Populaire, menée par Mr Emilien FILLON, qui deviendra maire après la guerre; les réunions du Conseil, très souvent publiques, devaient être particulièrement houleuses si on en juge par le nombre de refus de signer les procès-verbaux, le choix d'un secrétaire de séance dans le public, les échanges "musclés" mentionnés aux compte-rendus, le nombre de réunions non tenues, jusqu'à la démission du Conseil le 31 mars 1937.

L'opposition se retrouve encore plus minoritaire dans le nouveau Conseil, mais fait quand même adopter des mesures comme le partage de l'entretien des bornes-fontaines par les artisans serruriers du bourg (notamment MM CHOLET, POMPILIUS et ARLLOT).

Par la suite, et surtout du fait des problèmes causés par l'Occupation, les délibérations municipales ne font apparaître, épisodiquement, que des demandes d'extension du réseau (route de Civray, bas du champ de foires); des problèmes d'interruption du service dus à la sécheresse et autres questions mineures de fonctionnement du service..

Le Maire Julien MIRBEAU démissionne en Juillet 1943, et le Docteur BILLAULT est nommé Maire délégué par le Préfet. La concession d'Emile VALLADE se termine le 29 septembre 1944; le nouvel appel d'offre ayant été négatif, on passe un marché de gré à gré avec Mr VALLADE pour la continuité du service.

La situation de l'alimentation en eau est jugée critique par le Conseil, situation *"créée par la sécheresse et les événements qui privent l'installation d'eau de l'énergie électrique nécessaire au pompage"* (6 Août 1944); on installe donc une locomobile pour actionner la pompe. La délibération d'Août 1944 donne en outre le tarif de *"l'eau fournie par la ville"*:

*"Le Conseil décide que toutes les personnes qui se servent de l'eau, même prise aux bornes fontaines, pour abreuver leurs animaux paieront comme les concessionnaires. Après délibération, le Conseil décide l'augmentation du tarif des eaux avec point de départ du 1er avril 1944 et d'après le tarif ci-dessous (par trimestre)
le mètre cube au compteur: de 3 à 9 F.
Concessionnaire par personne: de 3 à 9 F. (enfant de moins de 10 ans excepté)
Boucherie: 20 à 30 F.
Hôtel: 26 à 46 F.
Café: 10 à 20 F.
Marchand de vin: 12 à 30 F.
Boulangers: 12 à 30 F.
Coiffeur: 3 à 15 F.
Salle de bains: 5 à 15 F.*

Animaux: cheval, boeuf, mulet, âne: 4 à 10 F.

Logeur de chevaux: 20 à 30 F.

Jardin de 1 à 5 ares: 5 à 10 F.

Jardin de 5 à 10 ares: 10 à 20 F.

Jardin de 10 à 15 ares: 20 à 40 F.

Jardin de 15 à 20 ares: 30 à 60 F.

Le Conseil fixe le prix forfaitaire à 100 F. par an qui sera demandé aux personnes étrangères à la Commune qui prendront de l'eau à la fontaine du Vieux Château. Cette redevance sera perçue par le régisseur du service des eaux."

Emilien FILLON est élu maire le 18 mai 1945. Le nouveau régisseur des eaux et du ramassage des boues et immondices est Eugène SOUILLE; à cette époque, on commence à parler de la qualité de l'eau et d'analyses bactériologiques; la nécessité de travaux importants se fait de plus en plus pressante ("sérieuse et inquiétante question de l'eau connue par tous" - 2 Août 1947); il faudrait faire de grosses réparations à la station, remplacer la pompe à pistons par un dispositif moto-pompe moderne, et surtout creuser un puits plus profond; la Commune fait un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

Cependant la recherche d'un nouveau forage n'aboutit pas; en 1949, est lancée l'idée d'un syndicat d'études pour une distribution d'eau entre les communes de Gençay, St-Maurice et Magné; en même temps, Gençay adhère au syndicat d'études départemental qui regroupe 196 communes.



Demolition du vieux chateau d'eau 21 juillet 1987

En 1951, est lancée la première tranche des travaux de l'abattoir, sur le terrain exproprié de Mr Paul MARTIN en bordure de Belle; la commune achète aussi un petit immeuble à la succession BLUTEAU, sous lequel passe la canalisation de puisage de l'alimentation gençéenne.

En 1952, l'eau de Gençay est reconnue de mauvaise qualité; comme le projet de distribution Gençay, St-Maurice, Magné et Brion avec captage au Puyrabier semble lointain, et comme il y a urgence d'améliorer le service, la Commune se lance dans les travaux d'une nouvelle station de pompage avec nouvelle prise d'eau, et pose de compteurs à tous les abonnés; elle fait un emprunt pour assurer ces travaux, assorti d'une demande d'aide aux instances supérieures (1er Octobre 1953)

"Il est rappelé que la distribution actuelle date de 1902, que la commune de Gençay a donc fait preuve à l'époque d'une initiative particulièrement louable, qu'elle a fourni des efforts financiers importants car les redevances payées par les abonnés ne couvrent pas les dépenses, qu'elle n'a jamais obtenu aucune aide financière. Il semble au Conseil que cette demande mérite tout particulièrement d'être prise en considération".

Ce nouvel équipement est inauguré par le Préfet de la Vienne en septembre 1955, mais le service de l'eau connaîtra un nouveau développement au début des années 1960 avec la mise sur pieds effective d'un syndicat intercommunal (7 communes) de distribution fonctionnant dans le cadre du SIVEER, et construction du château d'eau qui est encore actuellement en service.



M. Lohu, Préfet de la Vienne a inauguré à Gençay la nouvelle station de pompage et de filtrage et le marché couvert

La Nouvelle République - 19 septembre 1955

Prochaine balade dans la mémoire locale :

Dimanche 5 mai

Textes : Dossier réalisé d'après les registres de délibérations du Conseil Municipal de Gençay, notamment ceux de 1887 à 1913, et de 1935 à 1955 ; d'après des recherches aux Archives Départementales, et dans les archives notariales.

Conception graphique : Julien BOULET

Impression : Imprimé par nos soins

Centre Culturel - La Marchoise

16, Route de Civray 86160 Gençay

Tel: 05 49 59 32 68

E-mail: contact@cc-lamarchoise.com

www.cc-lamarchoise.com

